

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BEAUVAIS - 6001 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 04/04/2025 - 1615 - 2004 B 00326 - 478 006 919 - "2 MIL et +"

Désignation de l'entreprise : 2 MIL ET PLUS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2 			
Adresse de l'entreprise 16 RUE DU PRESIDENT ROOSEVELT 60510 BRESLES		Durée de l'exercice précédent * 1 2 			
Numéro SIRET * 4 7 8 0 0 6 9 1 9 0 0 0 1 1			Néant <input type="checkbox"/>		
			Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 8 		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	106	AC	106	
	Frais de développement * CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires AF	460	AG	460	
	Fonds commercial (I) AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN		AO		
	Constructions AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles AT	1 482	AU	1 482	
	Immobilisations en cours AV		AW		
	Avances et acomptes AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES 2	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
		Autres participations CU		CV	
		Créances rattachées à des participations BB	15	BC	15
		Autres titres immobilisés BD		BE	
Prêts BF			BG		
Autres immobilisations financières * BH	1 500	BI	1 500		
TOTAL (II) BJ		3 562	BK	2 047	1 515
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM		
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BO	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BS	BS		
		Marchandises BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	20 753	BY	20 753
		Autres créances (3) BZ	9 483	CA	9 483
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE	
Disponibilités CF		14 935	CG	14 935	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH		CI		
	TOTAL (III) CJ	45 171	CK	45 171	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Écarts de conversion actif * (VI) CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		48 734	1A	2 047	46 686
Renvois : (I) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	1 500	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Stocks :			Créances :	

LE F.A.C.M.P.I. A.I.K.F. I.P.H. A.L.A.D.M.I.N.I.S.T.R.A.T.I.V.E

EBP Informatique 2025

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2019

Désignation de l'entreprise		2 MIL ET PLUS		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000.....)	DA			1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			170
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			41 607
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			(3 632)
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			2 403
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			
	Dettes fiscales et sociales	DY			5 099
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA			39	
Compte régül.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC			7 540
	Écarts de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE			46 686
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			7 540	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SASU 2 MIL ET +
16, Rue du Président Roosevelt 60510 BRESLES

Etats financiers au : **31/12/2018**

SIRET 478 006 919 000 11
APE : 7022Z

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont exposées ci-après :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations)
Elles n'ont pas fait l'objet de réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire
Les principales durées de vie retenues sont :

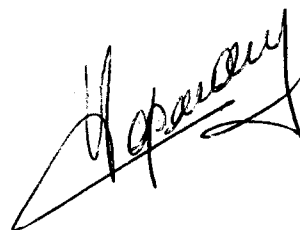
Immobilisations incorporelles :

Logiciel : 3 ans

Immobilisations corporelles :

Matériel Informatique : 3 ans

Mobilier de bureau : 10 ans



Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. En cas de valeur d'inventaire inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leurs valeurs normales. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti, coût unitaire moyen pondéré.
La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

2 MIL ET +
SASU au capital de 1 000 euros
16, Rue du Président Roosevelt 60510 BRESLES
RCS BEAUVAIS 478 006 919

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2018
DU 21 JUIN 2019

Conformément aux obligations légales et statutaires, l'associé unique rend compte de la situation et de l'activité de la Société durant l'exercice clos au **31 décembre 2018** et soumet à approbation les comptes annuels dudit exercice social arrêté.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

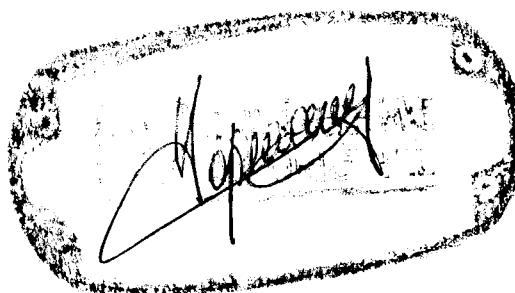
Durant l'exercice clos le 31 décembre 2018, l'activité de la Société a été la suivante:
Chiffre d'affaires d'exploitation d'un montant de 15 093 Euros.

- Evolution et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2019 sont les suivants:
Développement du chiffre d'affaires

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2018, date de clôture de l'exercice, il n'est à noter aucun événement significatif.



- Activité en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a engagé aucune dépense de recherche ou de développement.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats

Les comptes qui sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et méthodes que les années précédentes. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à la somme de 15 093 Euros, contre 18 198 € en 2017

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint un total de 18 708 Euros, contre 17 630 Euros en 2017

Le résultat ressort pour l'exercice à un déficit de (3 616 Euros) contre un bénéfice de 547 Euros en 2017.

L'exercice clos le 31 décembre 2017 se traduit par un déficit fiscal de 3 632 euros, contre un bénéfice de 567 € en 2017.

Proposition d'affectation du résultat

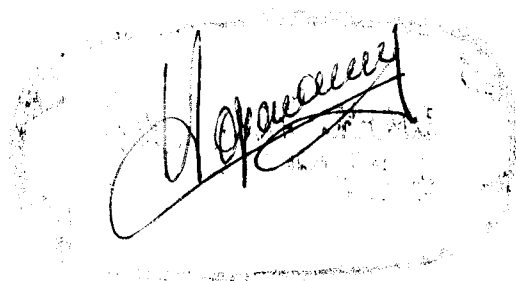
Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils sont présentés font apparaître un déficit de 3 632 Euros.

Nous proposons d'affecter le déficit de l'exercice :

- au compte « report à nouveau » pour la somme de (3 632) euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous indiquons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents. Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises au vote.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. [unclear]', is written over a faint, circular stamp or watermark. The signature is slanted and somewhat stylized.

2 MIL ET +
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au Capital de 1000 Euros

Siège Social : 16 Rue du Président Roosevelt
60510 - BRESLES

RCS BEAUVAIS 478 006 919 00011

Procès - Verbal des Décisions de l'Associé Unique
Du 21 juin 2019

L'an deux mil dix neuf
Le Vendredi 21 Juin
A 15 heures,

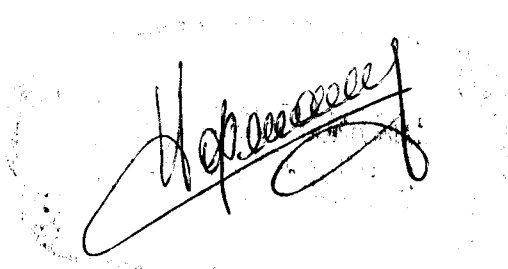
Madame Eliane HOPMAN, demeurant 16 Rue du Président Roosevelt 60510 BRESLES,
associée unique, représentant 100 parts en pleine propriété de la société,

1 – A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de seul président de la société, Madame Eliane HOPMAN, associée unique, a
établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le
31 Décembre 2018 et établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

2 – A pris les décisions suivantes relatives à :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018
- L'affectation du résultat
- Les conventions passées entre l'associé et la société visées à l'article 227-10, al4 du Code de Commerce ;
- La délégation de pouvoir en vue des formalités ;



Première Décision :

L'Associée Unique, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2018 tels qu'elle les a établis, lesdits comptes faisant apparaître un déficit net comptable de 3632 Euros, et les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

Deuxième Décision :

L'Associée Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice social s'élevant à (3632 €) de la manière suivante :

Au compte « report à nouveau » pour la somme de (3632) Euros.

Troisième Décision :

Conformément aux dispositions de l'article 243 du Code Général des Impôts, l'Associée Unique précise qu'aucun dividende n'a été distribué au cours de cet exercice.

Quatrième Décision :

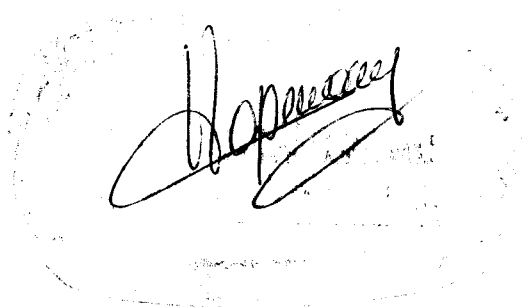
L'Associée Unique précise qu'au titre de l'exercice écoulé, aucune convention visée à l'article L 227-10 al 4 du Code de Commerce n'est intervenue.

Cinquième Décision :

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

De tout ce qui précède il a été dressé procès-verbal, signé après lecture par L'Associée Unique et reproduit sur le registre des décisions.

Eliane HOPMAN



**2 MIL ET +
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au Capital de 1000 Euros**

**Siège Social : 16 Rue du Président Roosevelt
60510 - BRESLES**

RCS BEAUVAIS 478 006 919 00011

Décisions de l'Associée Unique en date du 18 Juin 2018 :

Proposition d'affectation du résultat:

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice ainsi qu'il suit :

- Au compte Report à nouveau pour la somme de (2132.66 €)

Etant rappelé qu'aucune distribution n'est intervenue.

Résolution d'affectation du résultat :

L'Associée Unique décide d'affecter comme suit le deficit de l'exercice s'élevant à (2132.66 €) :

Au compte « report à nouveau » pour la somme de -2132.66 Euros.

L'associée Unique reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividende.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président

